

## Informations sur le programme

- Programme

Le Programme de Sensibilisation et de Gestion de l'Agressivité (PSGA) est un programme externe personnalisé comprenant:

- Dix rencontres individuelles (hebdomadaires ou bimensuelles) d'une heure, en présentiel ou en virtuel.
- Des documents visant la compréhension de l'agressivité.
- Des questionnaires favorisant l'intégration des apprentissages.
- Des exercices d'intégration à effectuer dans le milieu de vie du client.

NB: Suite à ce programme de base, le client aura la possibilité de poursuivre sa démarche avec son thérapeute et/ou de suivre les programmes (PSGA +) visant l'approfondissement de la démarche en lien avec une problématique ciblée (violence conjugale, violence envers ou devant des enfants, etc.)

- Approche thérapeutique Honoraire

Les thérapeutes en gestion de l'agressivité du SAPPACA offrent un service de relation d'aide. Ils utilisent une approche humaniste qui appuie sa démarche sur la capacité de la personne à prendre sa vie en main. Le travail thérapeutique est basé sur la responsabilisation des choix, la prise de conscience des conséquences de l'agressivité sur les différentes sphères de la vie de l'individu et de ses proches.

Nous joignons à cette approche, un enseignement théorique visant la compréhension de l'agressivité, la neutralisation des processus menant aux situations à risque et aux comportements agressants ainsi que le développement de moyens concrets pour gérer l'agressivité.

Les thérapeutes en gestion de l'agressivité du SAPPACA ne diagnostiquent et ne traitent pas les pathologies tels que les troubles de la personnalité et de l'humeur, les troubles de l'anxiété, les dépressions ou toutes autres maladies mentales ou physiques. Ils ne prescrivent pas de médicaments et ne vendent pas de produits naturels ou pharmacologiques. Toutefois, si des observations les mènent à soupçonner que vous souffrez d'une maladie, ils vous recommanderont à un spécialiste en la matière. Il sera alors de votre responsabilité de consulter et de choisir le spécialiste de votre choix.

- Honoraire
- Un frais d'inscription et de documentation de 30\$ + taxes non remboursables vous est chargé lors de votre inscription au programme.
- Les honoraires s'élèvent ensuite à 80\$ + taxes par rencontre.
- Payables de quatre façons. Soit lors de la prise de rendez-vous sur go-rendez-vous, soit avant la visite par transfert en ligne Interact ou via PayPal à l'international, soit en argent comptant à votre thérapeute lors de votre visite.

NB: Si vous êtes une personne qui vit avec un faible revenu, vous pouvez faire une demande pour tarif réduit lors de votre première prise de rendez-vous avec votre thérapeute. Nous évaluerons alors votre capacité de payer en tenant compte de votre revenu annuel et de votre situation présente.

NB: Si vous optez pour l'argent comptant, vous devez disposer du montant exact. Si tel n'est pas le cas, vous devrez laisser la différence de la somme qui sera déduite sur votre prochain rendez-vous. Les chèques ne sont pas acceptés.

NB: Des reçus d'assurances sont disponibles, nous sommes classés, dans les contrats d'assurance, sous la rubrique naturopathie. Il est de votre responsabilité de vérifier votre couverture à cet effet.

## Conditions

- Présence aux rendez-vous.

La prise, le report ou l'annulation de rendez-vous se fait soit à la fin de la rencontre thérapeutique, soit par texto ou par appels téléphoniques dans le respect des heures de communication (De 9h00 à 20h00 du lundi au vendredi et de midi à 16h00 la fin de semaine et les jours fériés).

Votre assiduité à vos rendez-vous est un indice important de votre engagement dans votre démarche. Il est donc primordial que vous mettiez tout en place pour vous assurer d'être présent et ponctuel à vos rendez-vous.

Si vous ne pouvez vous présenter à un rendez-vous, l'annulation ou le report du rendez-vous doit être fait dans un délai d'au moins 24 heures avant l'heure de votre rendez-vous, sans quoi des frais de 40\$ vous seront facturés, quelle qu'en soit la raison. Les frais devront être acquittés pour qu'un nouveau rendez-vous vous soit accordé. Si vous êtes dans l'impossibilité d'aviser de votre absence dans ces délais, vous devez tout de même aviser le thérapeute de votre absence.

Deux rendez-vous manqués, le report ou l'annulation trop fréquente de rendez-vous pourront amener la remise en question et/ou la suspension des sessions de travail thérapeutique.

- Ponctualité.

Votre présence au rendez-vous doit être ponctuelle. Veuillez noter que la séance se terminera à l'heure prévue et qu'un cumulatif de temps perdu de plus de 15 minutes devra être repris à vos frais pour obtenir l'attestation des 10 heures du programme de base du PSGA.

Veuillez également prendre note qu'un retard de plus de 15 minutes sans avertissement sera considéré comme une absence aux rendez-vous; le thérapeute pourra alors quitter le lieu du rendez-vous et les frais d'absence de 40\$ s'appliqueront tels que mentionnés ci-dessus.

D'autre part, si vous arrivez à l'avance, vous pouvez aviser de votre présence par message texte et si cela est possible, le thérapeute devancera le rendez-vous.

- La confidentialité et ses limites

La confidentialité est d'une importance majeure et primordiale. Cependant, vous devez savoir que le thérapeute est tenu par la loi de briser le sceau de la confidentialité sous certaines conditions:

1. S'il croit que vous pouvez mettre votre vie en danger.
2. S'il croit vous êtes un danger pour la vie ou l'intégrité physique d'une tierce personne.

NB : Si vous signez une autorisation de divulgation à un agent de probation, un intervenant de la DPJ ou autres, le thérapeute sera tenu de divulguer toutes les informations demandées à moins que vous ayez indiqué des restrictions sur l'autorisation. Si vous désirez qu'une partie de votre dossier reste confidentiel, vous devrez identifier sur le formulaire d'autorisation de divulgation les points que vous désirez qui soient divulgués et ceux que vous désirez qui demeurent confidentiels. Vous êtes également en droit de communiquer avec votre thérapeute pour résilier cette autorisation. Vous pouvez également demander un rapport écrit pour vos démarches juridiques.

La confidentialité est également une priorité des thérapeutes du SAPPACA dans le cadre de l'utilisation de moyens électroniques de consultation et de communication. (Exemples: utilisation des plateformes Zoom, Skype, Facetime ou lors d'échanges de courriels via Outlook, Gmail, etc.)

Des moyens raisonnables seront utilisés en vue de protéger la sécurité et la confidentialité des informations envoyées et reçues. Cependant, il persiste des risques que nous considérons importants de soumettre à votre connaissance, veuillez consulter l'onglet ci-dessous afin d'en savoir plus.

En cliquant "j'accepte les termes et conditions" au bas de cette page, je comprends et accepte les risques qui sont associés à l'utilisation des moyens électroniques dans le cadre de communications avec les thérapeutes du SAPPACA.

- Déroulement des rencontres
- Une session typique est d'une durée de 55 minutes.
- À moins d'une situation exceptionnelle, votre téléphone cellulaire et/ou téléavertisseur devront être mis hors fonction ou en mode silencieux, sans vibration.
- L'espace thérapeutique est un espace où vous pouvez exprimer vos sentiments et émotion, il y a par contre une différence entre vivre ou exprimer une émotion et agir selon cette dernière. En aucun cas et sous aucun prétexte, vous ne pouvez frapper ou lancer des objets, vous en prendre physiquement ou verbalement au thérapeute. Si cela devient trop intense pour vous, que vous vous voyiez être agressif envers le thérapeute et incapable de vous calmer, vous devez payer la séance si ce n'est déjà fait et quitter.
- De même, si le thérapeute vous signale des comportements agressants à son égard et vous demande de quitter, vous devez payer la rencontre et quitter sans délai.
- Vous pourrez par la suite communiquer avec le thérapeute pour discuter de la situation et de la possibilité de poursuivre les rencontres.
- Vous devez également vous assurer d'être ouvert à l'aide apportée et coopérative. À défaut d'avoir votre coopération, le thérapeute se réserve le droit de mettre fin à la rencontre ou au suivi.

**\* J'accepte les termes et conditions**

Oui